

Communiqué de Presse

Total annonce le troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017

Paris, 27 octobre 2017 - Le Conseil d'administration du 26 octobre 2017 a décidé de fixer à 0,62 euro par action le montant du troisième acompte au titre de l'exercice 2017. Cet acompte d'un montant identique aux premier et deuxième acomptes proposés au titre de l'exercice 2017, sera détaché le 19 mars 2018.

Le Conseil d'administration se réunira le 14 mars 2018 afin de :

- décider la mise en distribution de ce troisième acompte sur dividende ;
- proposer, dans les conditions fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2017, l'option du paiement de cet acompte en actions nouvelles de la Société ;
- fixer le prix d'émission de chaque action nouvelle avec une décote entre 0% et 10% sur la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé le Conseil d'administration, diminuée du montant de cet acompte ;
- fixer la période d'option pour le paiement de l'acompte en actions nouvelles entre le 19 mars 2018 et le 28 mars 2018 inclus ;
- décider la mise en paiement en numéraire ou en actions nouvelles, selon l'option retenue, à compter du 9 avril 2018.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.